



La sécurité est payante.

Rapport sommaire sur l'exercice 2016 de la Caisse de pensions MOBIL

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3000 Berne 22, Tél. +41 (0)31 326 20 19
Fax +41 (0)31 326 20 39, info@pkmobil.ch, www.pkmobil.ch

La CP MOBIL, une institution de prévoyance de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, est la caisse de pensions des associations professionnelles UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC

Sommaire

1. Communication du Président et du Directeur.....	03
2. L'année 2016 en bref.....	04
3. Organisation au 31 décembre 2016	05
4. La CP MOBIL en chiffres.....	06
5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée).....	09
6. Rapport de l'organe de révision.....	10

1. Communication du Président et du Directeur

Un succès qui fait plaisir: au cours de l'exercice 2016, la CP MOBIL a une fois de plus atteint tous ses objectifs.

La situation financière

Pour la CP MOBIL, la sécurité revêt la plus haute priorité. L'ensemble des valeurs cible relatives aux réserves et aux provisions ont été entièrement atteintes. Les fonds sont engagés de manière à assurer pleinement la sécurité et à permettre aux personnes assurées de bénéficier au maximum de la très bonne santé financière de la caisse de pensions:

- Au 1^{er} janvier 2016, les cotisations de risque dans la prévoyance LPP ont été réduites en moyenne de 18 %. Les plans LPP BB (prévoyance LPP minimale), B1, B2 et H4 (plans arrivant à expiration) ainsi que les plans du domaine surobligatoire (prévoyance étendue) n'ont subi aucune baisse. Une nouvelle réduction des cotisations de risque dans la prévoyance professionnelle a été décidée pour le 1^{er} janvier 2018.
- Les taux de conversion en rentes pour les avoirs de la prévoyance surobligatoire augmentés au 1^{er} janvier 2015 ont été maintenus en 2016 et restent également en vigueur en 2017 (femmes 5,77 % / hommes 5,90 % avec âge de retraite 64/65).
- En 2016, l'ensemble des avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux d'intérêt de 2,25 % (le taux d'intérêt minimal LPP était de 1,25 %). Bien que le taux d'intérêt minimal LPP ait été baissé à 1,00 au 1^{er} janvier 2017, la CP MOBIL se tient à sa politique et rémunérera l'ensemble des avoirs de vieillesse à un taux de 2,00 % en 2017.
- En vue de pouvoir réaliser des gains en faveur des personnes assurées, la CP MOBIL place sous sa propre responsabilité une partie des fonds libres. Ces placements ont atteint une performance considérable de 2,98 %.

Stratégies à long terme pour les défis de demain

Notre société est de plus en plus âgée et bénéficie toujours plus longtemps de la prévoyance vieillesse. Cela nous confronte au défi d'analyser et d'assurer le financement pérenne à l'aide de mesures appropriées.

Les points essentiels de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 adoptée par le Parlement fédéral sont les suivants:

- Réduction du taux de conversion minimal à 6,0 %
- Augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans
- Augmentation de 70 francs par mois de toutes les nouvelles rentes de vieillesse de l'AVS prenant naissance après l'entrée en vigueur de la disposition

Pour ce faire, la réforme devra être approuvée par le peuple en automne prochain.

La Commission d'assurance et la direction sont conscientes des multiples et complexes défis liés à ce sujet, qui sont en effet d'ores et déjà pris en compte lors des considérations et des décisions stratégiques actuelles.

Nous sommes heureux de pouvoir vous informer sur les événements et les chiffres les plus importants de l'exercice 2016 dans cette version révisée de notre rapport sommaire.

Nous remercions chaleureusement tous nos clients de la confiance qu'ils nous ont témoignée, et nous adressons nos remerciements à la commission d'assurance ainsi qu'aux collaboratrices et aux collaborateurs de la CP MOBIL pour leur engagement important!

Un grand merci revient également aux associations UPSA, ASTAG, 2roues Suisse et USIC ainsi qu'aux partenaires de la caisse pour la collaboration confiante et agréable au cours de l'année dernière!

Nous nous réjouissons de poursuivre notre chemin commun vers un avenir sûr.

Berne, en mai 2017



Rolf Frehner
Président Commission d'assurance



Roland Graf
Directeur

2. L'année 2016 en bref

La sécurité en point de mire.

Pleine capacité de risque

En 2016, la CP MOBIL s'est une fois de plus concentrée avec succès sur une gestion efficace et professionnelle des activités quotidiennes.

Avec un taux de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2 de 104,97 %, la CP MOBIL affiche un excédent de couverture. Les réserves de fluctuation de valeurs ont été pleinement atteintes au 31 décembre 2016 et s'élèvent à CHF 41 millions. Le taux de couverture 2, calculé en tenant compte des réserves de fluctuation de valeurs nécessaires, est de 102,08 %. La CP MOBIL affiche dès lors une pleine capacité à faire face au risque.

Le développement des frais administratifs effectifs permet de maintenir les taux des frais administratifs à leur niveau, qui est depuis longtemps très bas (selon le plan de prévoyance entre 0,3 % et 0,4 % du salaire assuré).

Nous investissons dans l'amélioration, c'est payant

Les exigences en matière d'informatique sont multiples et ne cessent de s'accroître. Outre une adaptation régulière des processus de travail aux nouvelles dispositions légales (telles que la nouvelle réglementation du partage de la prévoyance en cas de divorce entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017), nos préoccupations se concentrent aussi sur les besoins de nos clients, de nos collaborateurs et de nos partenaires. Dans cette perspective, nous investissons dans de nouveaux projets comme par exemple l'archivage électronique.

Lors de la mise en œuvre, la CP MOBIL accorde le plus grand soin à un travail économe et à une qualité élevée. Au cours des deux années dernières, nos systèmes informatiques ont fait l'objet d'un examen approfondi en vue de prendre diverses mesures pour les optimiser encore au niveau des coûts.

Nous prenons au sérieux la proximité avec nos clients

Le contact personnel et l'échange de vues avec les entreprises et les personnes assurées ainsi qu'avec les associations porteuses nous tiennent à cœur! La direction et les conseillers/ères d'entreprise assistent régulièrement à des événements de sections et à des réunions d'associations afin d'entretenir et d'intensifier le contact personnel avec les associations porteuses et leurs membres. Nous sommes ravis des nombreuses réactions positives ainsi que de l'estime qui nous ont été manifestées et qui confirment l'importance et le besoin des contacts personnels. C'est avec beaucoup de plaisir et d'engagement que nous continuerons à entretenir la proximité avec les clients au cours du nouvel exercice.

Infos et formulaires disponibles en ligne

A l'échéance d'une prestation en capital dans la prévoyance étendue, les bénéficiaires peuvent demander que le paiement soit converti en rente conformément à l'avenant no 1.

Vous trouverez cet avenant (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017) ainsi que les règlements valables et les formulaires nécessaires à cet effet sur notre site Internet www.pk mobil.ch.

Les clients y trouvent également des informations actuelles au sujet de la CP MOBIL et de la prévoyance professionnelle.

3. Organisation au 31 décembre 2016

Un solide réseau digne de confiance.

Présente dans toute la Suisse

La CP MOBIL est une institution de prévoyance de la fondation Prévoyance arts et métiers Suisse avec siège à Berne (www.proparis.ch). La Caisse de compensation MOBIL (www.akmobil.ch) a délégué l'exécution de la prévoyance professionnelle à la CP MOBIL.

Associations porteuses

UPSA, Union professionnelle suisse de l'automobile, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

ASTAG, Association suisse des transports routiers, Wölflistrasse 5, 3000 Berne 22

Zroues Suisse, Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

USIC, Union Suisse des Carrossiers, Strengebacherstrasse 2B, 4800 Zofingen

Commission d'assurance paritaire

Président	Frehner Rolf	représentant des employés
Vice-président	Leuba Nicolas	représentant des employeurs
Membre	Amrhein Armin	représentant des employeurs
Membre	Deflorin Gregor	repr. des employés dès le 1.1.17
Membre	Ferrari Aldo	représentant des employés
Membre	Giovannelli Vincenzo	représentant des employés
Membre	Jaussi Reto	représentant des employeurs
Membre	Kaiser Thomas	représentant des employeurs
Membre	Maissen Hans	représentant des employés
Membre	Nydegger Heinrich	représentant des employés
Membre	Oertle Heinz	représentant des employeurs
Membre	Späti Kurt	représentant des employeurs
Membre	Tamburrino Nicola	repr. employés jusqu'au 31.12.16

Direction

Directeur	Graf Roland
Membre de la direction, Directeur adj.	Nussbaumer Marc

Responsables des services

Service externe/distribution	Baier Marcel
TIC (informatique)	Galeuchet Jérôme
Finances	Nägelin Stefan
Prévoyance professionnelle	Nussbaumer Marc
Administration/RH	Widmer Ursula

L'effectif du personnel au 31 décembre 2016 était de 23 collaboratrices et collaborateurs avec un taux d'occupation total de 1830 pour cent.

Interlocuteurs

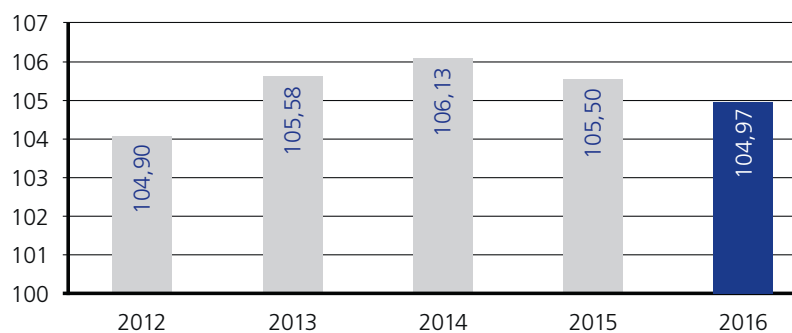
Sur le site Internet www.pkmobil.ch, sous la rubrique «A propos de nous, Team», vous trouverez tous les interlocuteurs avec leur domaine de compétence, numéro de téléphone et adresse e-mail. La CP MOBIL peut être contactée au numéro de téléphone **031 326 20 19** aux heures suivantes:
Lundi à jeudi 08.00–12.00 / 13.15–17.00 heures, Vendredi 08.00–12.00 / 13.15–16.30 heures

4. La CP MOBIL en chiffres

Taux de couverture en %

	2016	2015
Taux de couverture 1	104,97	105,50
Taux de couverture 2	102,08	102,37

Evolution au cours des 5 dernières années



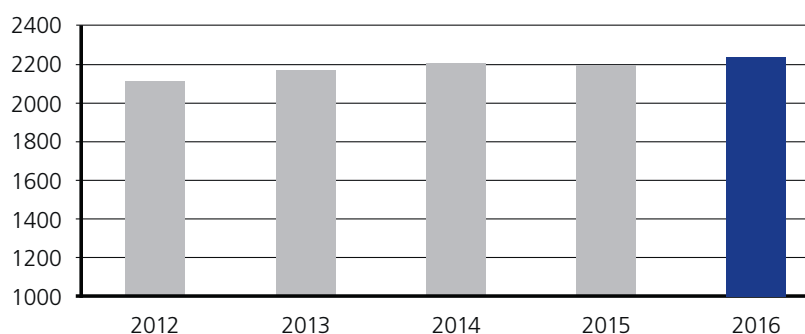
Grâce au modèle de réassurance dépassant les exigences légales, la CP MOBIL n'a jamais subi de découvert.

Le taux de couverture 2 avec prise en compte des réserves de fluctuation de valeurs est supérieur à 100 %. La CP MOBIL dispose donc d'une pleine capacité à faire face au risque.

Effectif des membres

	2016	2015
Total effectif des membres	2233	2197

Evolution au cours des 5 dernières années



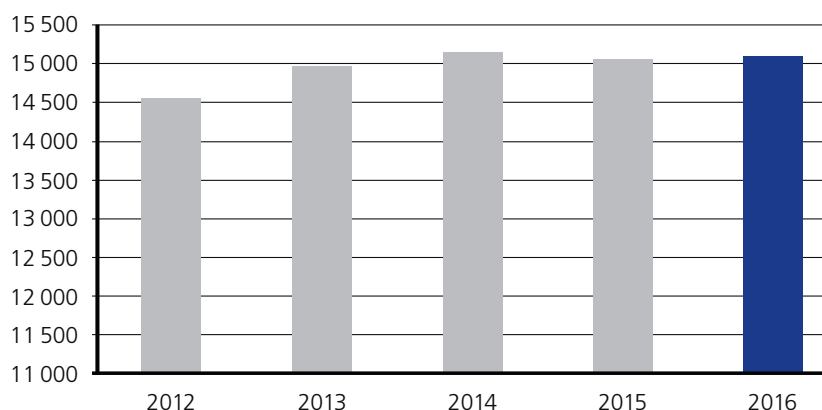
En 2016, l'effectif des membres a augmenté de 36 par rapport à l'année précédente. L'an 2016 a également affiché un grand succès en matière d'acquisition. L'aspect le plus important amenant les nouveaux clients à adhérer à la CP MOBIL résidait dans les conditions intéressantes de la caisse.

4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

Personnes assurées

	2016	2015
Total des personnes assurées	15 045	15 029

Evolution au cours des 5 dernières années

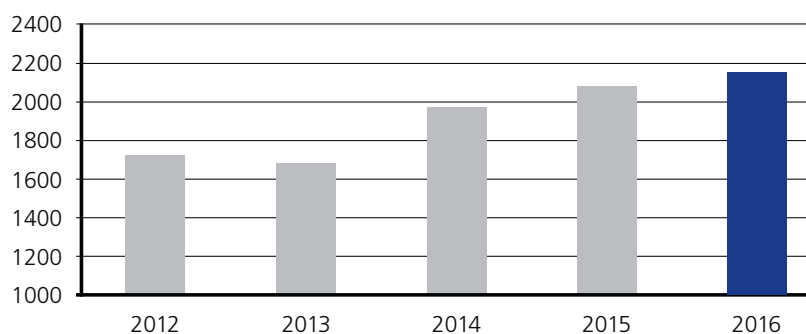


Les conséquences de la situation économique tendue pour l'évolution des emplois: les personnes sortantes ne sont que partiellement ou pas remplacées. Cela conduit à une stagnation du nombre de personnes assurées par rapport à la progression de l'effectif des membres.

Bénéficiaires de rente

	2016	2015
Total des bénéficiaires de rente	2 168	2 064

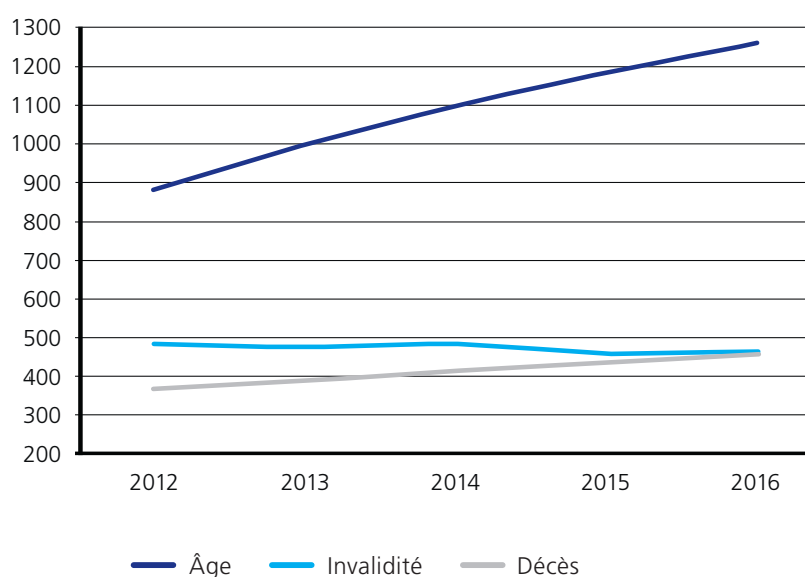
Evolution au cours des 5 dernières années



Le nombre de bénéficiaires de rente ne cesse d'augmenter. Au vu de l'évolution démographique, ce sont les rentes de vieillesse qui affichent le plus fort accroissement avec une hausse de 74 par rapport à l'année précédente. Les rentes de conjoint /d'orphelin ont augmenté de 25 par rapport à 2015. Grâce à la bonne gestion de la santé en entreprise (GSE), le nombre de rentes d'invalidité a seulement augmenté de 5.

4. La CP MOBIL en chiffres (Suite)

Evolution des types de rente



Il convient notamment de souligner l'évolution du nombre de rentes d'invalidité. Environ 80 % des sociétés participent à la GSE (gestion de la santé en entreprise). Cela se traduit par une baisse du nombre des jours d'absence ainsi que de la durée des absences. Les risques d'invalidité sont détectés à temps, et à l'aide de case management, les personnes concernées sont réintégrées dans le processus de travail de manière rapide et ciblée.

Réserves de fluctuation de valeurs

	2016	2015
Situation au 31.12.	41 074 517	42 067 399

Les valeurs cibles relatives aux réserves de fluctuation de valeurs ont été entièrement atteintes au 31 décembre 2016. La CP MOBIL affiche par conséquent à tous points de vue une pleine capacité à faire face au risque.

Placements

	2016	2015
Valeur de dépôt au 31.12.	112 086 072	114 822 219
Taux de rendement	2,98 %	- 1,05 %

La Caisse de pensions MOBIL a assuré intégralement et sans risque de placement les avoirs de vieillesse auprès de réassureurs (AXA, Swiss Life, Bâloise) par le biais d'un contrat d'assurance d'association. Ainsi, la CP MOBIL était à tout moment en mesure de respecter pleinement toutes les obligations envers l'ensemble des personnes assurées actives et retraitées.

Dans le but de pouvoir réaliser des bénéfices supplémentaires en faveur des personnes assurées, seule une partie des fonds libres / provisions dépassant les exigences légales était placée sous sa propre responsabilité. Au 31 décembre 2016, cela correspondait à environ 7,2 % de l'ensemble des actifs de prévoyance.

5. Bilan / compte des frais administratifs en CHF (version abrégée)

Vous trouverez les informations détaillées concernant les comptes annuels, le bilan, le compte d'exploitation et annexe dans le rapport annuel de proparis (l'extrait qui concerne la CP MOBIL est publié sur www.pkmobil.ch). La présentation des comptes est conforme aux normes de SWISS GAAP FER 26.

Bilan au 31.12.		
Actifs	2016	2015
Placements	151 285 443.25	153 552 523.59
Compte de régularisation actif	767 807.50	2 278 497.05
Actifs provenant de contrats d'assurance	1 407 942 218.00	1 342 177 523.55
Total des Actifs	1 559 995 468.75	1 498 008 544.19
Passifs		
Dettes	14 836 442.64	24 014 899.54
Compte de régularisation passif	323 643.50	1 115 347.00
Réserves de contributions de l'employeur	22 171 378.63	20 578 752.80
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 450 572 789.00	1 376 609 907.55
Réserves de fluctuation de valeurs	41 074 517.00	42 067 399.68
Fonds libres	33 622 237.62	36 025 520.17
Excédant des produits / excédant des charges	- 2 605 539.64	- 2 403 282.55
Total des Passifs	1 559 995 468.75	1 498 008 544.19
Compte d'exploitation 1.1.- 31.12.		
	2016	2015
Cotisations ordinaires et autres	101 029 001.45	97 048 920.99
Prestations d'entrée	73 385 352.54	53 005 006.30
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	174 414 353.99	150 053 927.29
Prestations réglementaires	- 45 637 029.00	- 42 418 803.85
Prestations de sortie	- 84 383 727.55	- 83 871 302.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 130 020 756.55	-126 290 106.65
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de contributions	- 9 572 110.78	2 570 027.60
Produits de prestations d'assurance	156 319 084.50	145 531 900.37
Charges d'assurance	- 194 262 769.65	-165 839 838.22
Résultat net de l'activité d'assurance	- 3 122 198.49	885 855.19
Résultat des placements	4 738 905.32	- 1 487 465.05
Frais d'administration des placements	- 149 026.55	- 162 558.94
Résultat net des placements	4 589 878.77	- 1 650 023.99
Dissolution/constitution provisions non techniques	0.00	0.00
Autres produits	24 113.65	25 855.20
Autres frais	-827 179.19	-760 658.64
Frais d'administration généraux	-4 263 037.06	-4 272 410.91
Excédent produits/charges avant rés. fluctuation de valeurs	- 3 598 422.32	- 5 771 383.15
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	992 882.68	3 368 100.60
Excédant des produits / excédant des charges	- 2 605 539.64	2 403 282.55

6. Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
Caisse de pensions MOBIL, Berne

Berne, le 31 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions MOBIL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

6. Rapport de l'organe de révision (Suite)



2

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Christof Gerber
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Nastasia Waeber

La CP MOBIL est la caisse de pensions des associations professionnelles suivantes



et une institution de prévoyance de



Editeur:

CP MOBIL, Wölflistrasse 5, case postale, CH-3000 Berne 22

Pour tout renseignement complémentaire:

CP MOBIL, Téléphone 031 326 20 19, info@pkmobil.ch

© 2017 CP MOBIL, Berne